

BIEN VIVRE A TROUY N°89



Informations juin-juillet-août 2021



MISE SOUS PLI—ÉLECTIONS 2021



CENTRE DE VACCINATION A TROUY

MOT DU MAIRE

Comme tous les trimestres, la Municipalité de Trouy vous adresse le "Bien Vivre à Trouy" pour vous relater les informations importantes de notre commune.

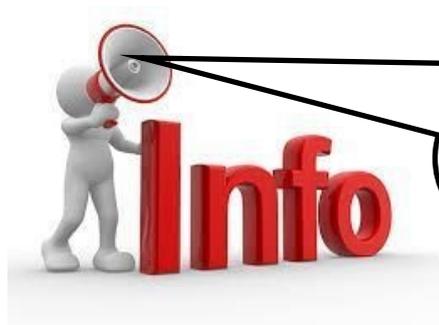
J'ai souhaité que la parole soit donnée aux services, qui oeuvrent sans relâche et dans un contexte sanitaire inédit, à la réalisation des tâches qui incombent à notre commune.

Je tiens à remercier les 42 agents de la commune pour leur implication au quotidien au service des truciens.

Franck BRETEAU

SOMMAIRE

Edito du Maire	Page 2
Hommages	Page 3
Mot de la D.G.S.	Page 4
Spécial élections	Pages 5 à 7
Culture-Patrimoine	Pages 8 à 9
Enfance	Page 10
C.C.A.S.	Page 11
Travaux	Pages 12 à 13
Environnement	Pages 14 à 18
Inscriptions aux concours	Pages 19 à 20
Ateliers seniors	Page 21
Informations	Pages 22 à 23
Manifestations	Pages 24 à 26
Contacts	Page 27
Fleurissement	Page 28



**ELECTIONS REGIONALES ET
DEPARTEMENTALES
LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021**

**LE BUREAU N°1 (MAIRIE) SERA
TRANSFERE A L'ESPACE JEAN-MARIE
TRUCHOT (EJMT) A TROUY BOURG.**

Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction

Impression et mise en page réalisées par le service communication.

Distribution effectuée par les élus.

HOMMAGE A M. GEORGES BORNET

Figure locale, M. Georges Bornet est né le 8 octobre 1931 à Dun-sur-Auron, d'une famille d'instituteurs (grand-mère, parents, oncles et tantes). Marié avec Andrée en 1955, ils sont arrivés à Trouy en 1956. Ils ont donné naissance à deux enfants, qui leur ont donné 4 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.

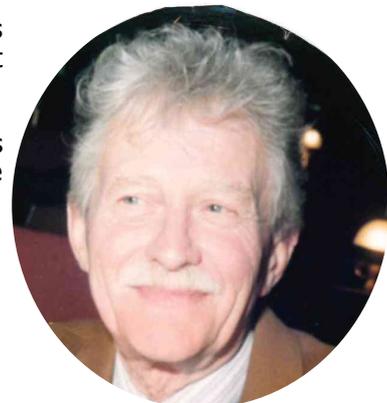
De 1956 à 1986, M. Bornet a été instituteur de deux classes (une pour les garçons et une pour les filles) dans les locaux de la mairie (ils habitaient dans la partie gauche de la mairie), puis directeur.

Il était passionné par son métier mais également par le jardinage. Georges et Andrée ont beaucoup voyagé pour suivre leur fille, championne de France d'athlétisme.

Il a également été correspondant au Berry Républicain pendant 10 ans.

M. Bornet nous a quittés le 23 avril 2021, à l'âge de 89 ans.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.



HOMMAGE A M. BERTRAND DE COMMINES



M. Bertrand de Commines de Marsilly est né le 17 octobre 1924 à Avignon. Il a passé son enfance entre les Balkans et la Norvège grâce à son père, diplomate. Il s'est engagé, avec son frère, dans le maquis en 1944 et a combattu sur le front italien. Puis il reprend ses études à Sciences Po où il rencontre Jacqueline Burgat, fille d'agriculteurs français qu'il épouse. De cette union, sont nés trois enfants qui leur ont donné 3 petits-enfants.

Cette rencontre va réorienter sa vie vers l'agriculture, dont il apprend tous les rudiments du métier. Ils s'installent en Berry dans les années 1950.

Il est très inventif et entreprenant quant aux techniques d'irrigation, de semences et de mécanisation. Il s'engage dans les organisations professionnelles. Il préside la SICA Betterave du Cher, puis l'Union patronale du département.

Il s'est passionné toute sa vie pour les aspects techniques et humains.

A la fois résistant (promu au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur), agriculteur, entrepreneur, il s'est investi dans une cause qui lui tenait à cœur : le handicap. C'est à ce titre qu'en 1996, M. et Mme de Commines ont fait don, à l'ADAPT du Cher, d'un terrain de 3 hectares situé à Trouy Nord, pour y édifier un Institut d'Education Motrice et ainsi transférer l'institut de Cornusse.

Il nous a quittés le 25 avril 2021, à l'âge de 96 ans.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES



Depuis plus d'un an, notre ville gère la crise sanitaire.

Elus locaux, agents municipaux et trucidiens bénévoles se sont mobilisés sur le terrain.

Nous avons reçu de nombreux témoignages de remerciements et de reconnaissance de trucidiens qui nous ont touchés car nos missions sont plus que jamais au service de la population.

Comme vous le savez, nous avons tout mis en œuvre pour assurer d'une part, la continuité de nos services publics et d'autre part, la protection de notre population en fournissant des masques, des attestations, de l'attention et de l'écoute et en organisant des campagnes de vaccination.

Nous avons fait, je pense, dans un contexte inédit, le maximum pour être à la hauteur des enjeux.

Certes, nous ne sommes certainement pas irréprochables mais pourtant un esprit de solidarité et de conscience professionnelle anime notre collectivité.

Nous sommes aussi des citoyens et avons vécu, parmi nos équipes d'élus et d'agents, des cas Covid-19.

Nous avons souvent modifié les emplois du temps de notre personnel et eu recours à de nombreux contrats de remplacement pour assurer les services à la population (service enfance et écoles).

Je remercie tous les agents qui, au pied levé, ont répondu présents pour nous aider.

Nous avons dû aussi surmonter des épreuves : décès de trucidiens et d'un agent.

Ainsi, nous traitons quotidiennement l'urgence de la crise avec ses ordres et contre-ordres que vous connaissez tous par les médias. Informés tardivement, nous devons néanmoins être prêts pour fermer les écoles puis les rouvrir, assurer les accueils périscolaires.

Prendre les rendez-vous via Doctolib (environ 900 appels traités par nos services et nous recevons encore des demandes).

Appeler nos aînés pour s'assurer de leur état de santé, tout ceci, en instruisant une multitude de courriels qui confirment ou infirment ce qui avait été prévu.

La gestion de crise a conduit, en toute logique, à laisser certains dossiers de côté qui, hier, étaient importants mais qui, désormais, sont devenus urgents.

Considérant l'état d'urgence sanitaire en vigueur, les formations obligatoires pour assurer les élections départementales et régionales de juin 2021 et les protocoles sanitaires qui recommandent la présence d'un seul agent par bureau, nous sommes contraints d'adapter le fonctionnement de l'accueil de la mairie (télétravail et horaires décalés).

Ainsi, certains jours, l'accueil de mairie pourra être fermé.

Aussi, je vous invite à prendre rendez-vous pour traiter au mieux vos requêtes et vos attentes dans un climat apaisé.

Il est probable que cette **organisation ponctuelle soit renouvelée** au moment de la préparation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 et également dans le cadre de la réouverture attendue et espérée d'un centre de vaccination éphémère à l'EJMT de Trouy Bourg, sous réserve des consignes gouvernementales et de l'ARS, ces périodes risquant de mobiliser une nouvelle fois nos services municipaux et élus locaux.

Je vous remercie pour votre compréhension et forme l'espoir d'un avenir plus serein pour tous.

Sylvie FRANCOUR



Les dimanches 20 et 27 juin 2021 se dérouleront les élections départementales et régionales.

Au niveau départemental : 3 candidatures ont été déposées et validées par les services de l'Etat selon l'ordre suivant :

Mme Michèle BENARD et M. Steven LECLANCHE ; suppléants : Mme Laurence COUALLIER et M. Daniel LÉRY—Binôme rassemblement national

M. Bruno MARECHAL et Mme Marie-Thérèse PETIT ; suppléants : M. Marc BELLENGER et Mme Danièle MONTAGNÉ—Binôme d'union au centre et à

gauche

M. Patrick BARNIER et Mme Florence PIERRE ; suppléants : M. Gilles COMBAUD et Mme Nathalie IMBERT—Binôme union démocrates et indépendants

Au niveau régional : 7 candidatures ont été déposées et validées par les services de l'Etat selon l'ordre suivant :

*Un nouveau Souffle Ecologiste et Solidaire, menée par M. Charles FOURNIER

*Ensemble, le meilleur est avenir, menée par M. Marc FESNEAU

*Pour une région qui vous protège avec le Rassemblement National et alliés, menée par M. Aleksandar NIKOLIC

*Plus Fort Ensemble ! Avec François Bonneau, menée par M. François BONNEAU

*Démocratie EcoLogique, menée par M. Jérémy CLEMENT

*Union de la Droite, du Centre et des Indépendants, menée par Nicolas FORISSIER

*Lutte Ouvrière—Faire entendre le camp des travailleurs, menée par Mme Farida MEGDOUD

IMPORTANT : DELOCALISATION DU BUREAU DE VOTE DE LA MAIRIE

En raison des contraintes sanitaires qui ont fortement modifié les conditions d'occupation de la salle des fêtes et notamment les week-ends des 19/20 et 26/27 juin 2021, nous avons jugé opportun de reconsidérer le lieu du bureau de vote n° 1 s'agissant de la MAIRIE et ce, à titre exceptionnel et dérogatoire, en raison des préconisations sanitaires.

Pour rappel, le bureau de vote de la Mairie est le bureau centralisateur des 4 bureaux de vote de Trouy mais également de tous les bureaux de vote du CANTON DE TROUY lequel réunit 23 communes.

**AINSI, LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021
LE BUREAU N°1 (MAIRIE) SERA TRANSFERE
A L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT (EJMT) A TROUY BOURG.**



En effet, cette structure offre beaucoup plus de facilités, en termes de surface, de distanciation et de commodités diverses, à organiser les deux scrutins dans de bonnes conditions sanitaires (vote et dépouillement) et à recevoir le soir, les Maires du canton avec les résultats des scrutins de leurs communes.

Cette délocalisation a reçu un avis favorable des services de l'Etat et, en conséquence, un arrêté préfectoral officialisera la tenue des élections des 20 et 27 juin 2021 à l'EJMT.

Les électeurs de ce bureau seront prévenus par un courrier distribué dans les boîtes aux lettres.

Cette information sera complétée via les supports de communication de notre collectivité (site internet, ...).

Le jour des élections, par précaution, un affichage sera opéré à la mairie pour rappeler le changement du bureau.

LES PRECONISATIONS SANITAIRES

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 28 avril 2021 et aux différentes consignes gouvernementales, chaque bureau de vote sera installé de façon à garantir la sécurité des électeurs.

Un accueil préalable sera organisé afin de :

⇒ maîtriser l'affluence : respect des distanciations à l'intérieur du bureau de vote. Ainsi, le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à 3 :

⇒ 1 électeur à la table de décharge (bulletins de vote et enveloppes de scrutin) : l'électeur est invité à ne pas toucher plusieurs bulletins et enveloppes ;
1 électeur dans l'isoloir ;
1 électeur à la table de vote et d'émargement.

⇒ de veiller aux gestes barrières : chaque électeur est invité à se munir de son stylo pour émarger et à porter son masque.

⇒ et de vérifier l'adéquation de la carte d'électeur avec le bureau de vote ainsi que pour les procurations détenues (qui ne concernent pas systématiquement le bureau de l'électeur). A l'entrée du bureau de vote, l'électeur est invité à présenter sa carte d'électeur, une pièce d'identité et la ou les 2 procurations en sa possession. L'assesseur ne doit pas toucher les papiers présentés.

L'organisation



Maintenez une distance de deux mètres (2 pieds) entre chaque personne



Portez en tout temps un masque de protection lorsque vous êtes dans les édifices de l'EMAP



Lavez régulièrement vos mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant à base d'alcool pendant 20 secondes



Établissez ou laissez dans votre route



Installez immédiatement vos machines après utilisation



Désinfectez fréquemment votre équipement et votre espace de travail



Évitez les prêts d'équipement, sinon désinfectez le



Évitez le contact direct pour les solutions et privilégiez des pratiques alternatives



Privilégiez les moyens technologiques pour échanger des documents et éviter les contacts physiques

Les scrutins s'opéreront de manière séparée.

En conséquence, un sens de circulation sera matérialisé pour les deux scrutins (départementales et régionales).

L'entrée de chaque bureau de vote sera distincte de la sortie.

Chaque bureau de vote est composé d'élus, d'agents et d'électeurs de la commune.

Ces derniers seront également dotés d'équipements sanitaires (visières, masques, gel hydroalcoolique).

Ils veilleront tout au long de la journée à assurer un nettoyage fréquent des poignées, tables et chaises.

Une grande majorité des élus, agents et électeurs de la commune formant les bureaux de vote ont été vaccinés tel que cela est recommandé par le Gouvernement.

Il sera proposé aux quelques personnes participant aux bureaux de vote, non encore vaccinées avant les scrutins, un autotest.

PROCURATIONS Nouveautés 2021

Dispositif « Maprocuration »

Nouvelle modalité de demande de procuration par télé-procédure (décret n° 2021-270 du 11 mars 2021) :

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle procédure «Maprocuration» permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr.

Attention : procédé accessible uniquement aux électeurs résidant en France.

Détail complet de ce dispositif disponible sur le site internet de la mairie www.villedetrouy.fr.

Chaque mandataire peut disposer de 2 procurations, autorisées pendant l'épidémie de Covid-19, y compris lorsque ces procurations sont établies en France.



SCRUTATEURS

Le dépouillement des votes nécessite également de faire appel de préférence et en priorité à des électeurs vaccinés.

A cet effet, la mairie a commencé un recensement.

A ce jour, il nous manque encore quelques bonnes volontés citoyennes.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du service élections :

- ⇒ Par mail à mairie@ville-trouy.fr
- ⇒ Par téléphone au 02.48.64.78.18

Lors du dépouillement, les mesures barrières seront appliquées : distanciation, gel, masques et éventuellement visières, aération des locaux, ...

Les scrutateurs (au nombre de 4 au minimum) seront invités à dépouiller les deux scrutins l'un après l'autre et ce, pour des raisons sanitaires (limitation des brassages, des manipulations, ...).

LES MISSIONS PREALABLES AUX ELECTIONS

Depuis début mai, les services ont été sollicités pour préparer ces élections et notamment :

- ⇒ gérer le report des dates des scrutins non exempt d'incidences sur les modifications des plannings et des disponibilités de chacun ;
- ⇒ préparer les panneaux d'affichage ;
- ⇒ et suivre les actualités juridiques en matière sanitaire.

De plus, notre collectivité, en tant que chef-lieu du canton de Trouy, est chargée de coordonner plusieurs opérations relatives aux élections départementales :

- ⇒ participer aux commissions de propagande en Préfecture, cette instance étant chargée de vérifier la conformité des documents électoraux ;
- ⇒ organiser l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale à destination des 12 242 électeurs du canton de Trouy (12 242 étiquettes à apposer sur les enveloppes, 6 documents à mettre dans 12 242 enveloppes et 79 colis à réaliser, etc.).

Plusieurs agents volontaires et jeunes truciens majeurs (qui s'étaient inscrits dans l'action « Je m'investis pour Trouy ») ont effectué toutes ces missions courant mai. La mairie les remercie pour ces travaux fastidieux.



Désormais, une page "culture-patrimoine" sera insérée dans le "Bien Vivre à Trouy".

LE DIEU BACCHUS A TROUY



La vigne sauvage était une liane qui poussait sur les arbres des lisières et des ripisylves jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Tout comme les égyptiens, les romains, les grecs, les gaulois truciens vénéraient le Dieu BACCHUS, Dieu de la vigne et du vin.

La vigne et le vin, une belle et grande histoire d'amour qui remonte aux premiers hommes : une simple feuille de vigne pour Adam comme habit ; une première plantation pour Noé après le déluge, sauvegardée dans son arche selon la genèse ; le premier miracle de Jésus au cours des noces de Cana, où il a transformé l'eau en vin. Le vin et vigne, le roi et la reine, des croyances et des légendes.

Si les égyptiens buvaient et mangeaient le fruit de la vigne, ils feront les premières représentations des procédés de vinification. Ce ne sont pas moins les grecs qui ont implanté les premières vignes dans le bassin méditerranéen au cours de leurs voyages. Les romains ont développé la culture et l'industrie.

Les phéniciens ont implanté la vigne dans la gaule celtique en créant Massilia (Marseille) en

600 avant J-C. Le vin se buvait alors pur ou mélangé avec de l'eau, du miel. Les petites gens buvaient le vin comme médicament.

Ce sont les gaulois qui ont développé la culture viticole, améliorant les procédés de vinification, en introduisant le vieillissement en fûts de chêne plus propice au vin que les dolias en terre utilisés par les grecs et les romains.

Les vignobles berrichons remontent à l'antiquité. Pline parle déjà d'un cépage "Biturien" très réputé. Isidor de Séville dit que le BITURICA tire son nom du pays qui le produit : celui des BITURIGES (région du Berry au VIème siècle). Et oui, il y a 2000 ans, il y avait de la vigne tout autour et à Bourges.

Le biturica et le basilica étaient des cépages gaulois très répandus. Ils étaient extrêmement fertiles et leur vin se conservait longtemps et se bonifiait en vieillissant surtout dans les fûts. Mais ces vignes avaient un avantage en supportant mieux le froid et l'humidité que la sécheresse. Autour de Bourges, on parlait du Genouillet ou du Petit Moret.

Le Genouillet ou Petit Moret (je ne sais lequel de ce petit vin léger, frais, astringent lorsqu'il est jeune pour finir sur un arôme de fruits rouges et noirs en vieillissant), était cultivé à Trouy et faisait les beaux jours de la viticulture berrichonne avant la catastrophe du phylloxéra dans les années 1860 (pas moins de 150 hectares de vignes à Trouy).

Après cette peste viticole, le Genouillet ou Petit Moret a été délaissé car il supportait mal le porte-greffe et était très sensible aux maladies, à l'oïdium. A Trouy, on ne comptait plus qu'une trentaine d'hectares.

Après la seconde guerre mondiale, on a cherché à rationaliser l'encépagement. Il ne subsistait plus que quels arpents de vignes sur Trouy comme cette photo de 1947 le montre.

JOUR DE VENDANGE A TROUY



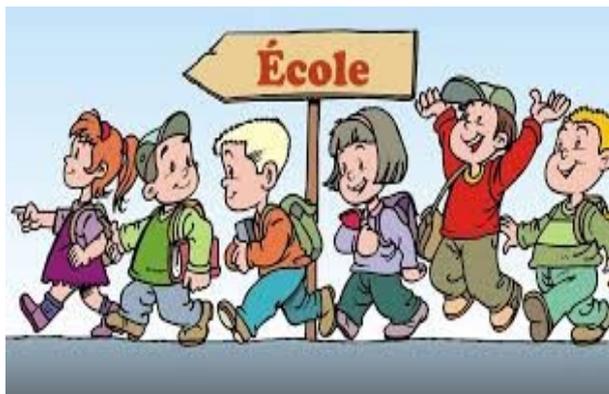
Cette photo date de 1947 à Trouy au Grand Chemin chez M. Bernard Daout.

De nos jours, on ne produit plus de vin sur Trouy. Mais qui sait, une réimplantation d'une vigne communale pour une petite cuvée du Château Rozé serait la bienvenue car, malgré les siècles écoulés, une chose n'a pas changé et oui !

VIVE LE PINARD
(chanson de L.Bousquet et G.Picquet)
guerre 14-18

jeune marmot, bois le lait de ta mère
c'est ton devoir, mais songe que plus tard,
cette boisson te paraîtra z'amer,
un vrai poilu ne boit que du pinard.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE



Courant janvier et conjointement avec les écoles, la commune avait demandé à l'Inspection Académique la possibilité de déroger à la semaine de 4 jours et demi, comme cela était le cas ces 3 dernières années.

Par un courrier daté du 10 mai 2021, le Directeur Académique, des Services de l'Éducation Nationale du Cher a accepté de renouveler la dérogation pour une durée de 3 ans, à compter de la prochaine rentrée.

Les écoles continueront donc à accueillir les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pour les 3 années à venir.

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS

En fonction de l'évolution du protocole sanitaire lié à la crise du Coronavirus, les modalités de fonctionnement, d'inscription et de réservation des séjours de vacances pourront être adaptées. Sous réserve de nouvelles directives gouvernementales, le Centre de Loisirs sera ouvert cet été :

Du lundi 12 juillet au vendredi 27 août (fermé le 14 juillet)

Toutefois, les activités impliquant des intervenants extérieurs ou des transports collectifs risquent d'être restreintes.

Le nombre de places sera également fortement réduit et les inscriptions se verront soumises à des conditions.

Pour tous renseignements complémentaires et réservations, vous pouvez télécharger les documents sur [villedetrouy.fr/enfance/sejours vacances](http://villedetrouy.fr/enfance/sejours_vacances) "Fiche de renseignements obligatoire" et "Fiche de réservation" ou par téléphone au 02 48 64 73 58.



DISPOSITIF « JE M'INVESTIS POUR TROUY »



La Municipalité, en partenariat avec les associations de la commune, propose d'associer les jeunes dans les diverses manifestations organisées à Trouy.

A travers le dispositif «Je m'investis pour Trouy», **les jeunes âgés de 16 à 17 ans** ont l'opportunité de découvrir le fonctionnement de leur commune, de s'investir pour elle tout en étant récompensés pour leur action, en effectuant des missions citoyennes qui durent 3h et sont gratifiées à hauteur de 15 €.

De 2018 à 2020, **56 missions ont été réalisées par 61 jeunes** (aide au service lors des vœux du maire à la population, aide à la préparation de thés dansants, de vin d'honneur, aide lors des bourses aux vêtements, jouets et brocante, etc.).

Ce dispositif est très apprécié par les associations pour l'échange avec les jeunes.

Si vous avez 16 ou 17 ans, venez-vous inscrire aux missions citoyennes.

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie (place du 8 mai 1945) ou à télécharger sur le site internet www.villedetrouy.fr/service_enfance.

Contact : Mme Anne THANG au 02.48.64.78.14 ou anne.thang@ville-trouy.fr



Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée,

SIGNELEZ-VOUS !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1 allée des Anémones
Corinne GATIMEL—Tél 02.48.64.78.78
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Registre des « personnes vulnérables »

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. tient un registre des personnes vulnérables à contacter en cas d'évènements exceptionnels (canicule, intempérie, pandémie, ...).

Vous n'êtes pas encore inscrit et vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- être âgé de 65 ans et plus,
- être âgé de 60 ans et plus et déclaré inapte au travail,
- être reconnu adulte handicapé,

Vos coordonnées peuvent être ajoutées sur la liste communale sur simple demande.

Pour cela, il suffit de contacter le C.C.A.S. qui vous fera parvenir une fiche d'inscription à compléter.

En cas de crise, un membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. prendra contact avec vous afin de faire un point sur votre situation et s'assurer que les évènements ne vous posent pas de difficultés particulières.

Cette liste pourra être transmise aux services de la Préfecture, sur leur demande, pour une éventuelle intervention des services sanitaires et sociaux.

PILES TELETHON



La Municipalité collecte toujours les piles. Elles seront remises à l'AFM lors de la journée du Téléthon. Vous pouvez les déposer en mairie ou mairie annexe.

En 2020, ce sont **près de 7 millions de piles** qui ont été recyclées grâce à cette opération !

Ce succès a permis à Screlec de remettre un chèque de **35 320 € à l'AFM-Téléthon.**

Cette année exceptionnelle, impactée, par la pandémie et la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte, n'a pas affaibli l'esprit de solidarité. L'équipe Batribox (1 Pile = 1 Don) est fière de l'engagement et des efforts des participants pour cette grande collecte écocitoyenne et solidaire.

MERCI à tous et à toutes pour votre participation.

AIDE AUX VACANCES JUILLET ET AOÛT

Le C.C.A.S. renouvelle son action en faveur des **familles truciennes** en accordant **une aide aux vacances pour les séjours effectués au Centre de Loisirs de Trouy.**

Pour bénéficier de cette aide, vous devez **en faire la demande** et :

- ⇒ soit avoir reçu l'attestation **Temps Libre** de la C.A.F.,
- ⇒ soit avoir un quotient familial C.A.F. **inférieur ou égal à 730 €.**

Si l'aide vous est accordée, le C.C.A.S. prendra en charge une semaine de séjour au Centre de Loisirs en journées complètes ou bien deux semaines en 1/2 journées pour chacun de vos enfants. Le montant de l'aide sera directement déduit de votre facture.

Attention : cette aide n'est pas cumulable avec toute autre prestation de votre employeur.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S.



INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE INTERNET DANS LES ECOLES

La Municipalité est intervenue auprès de l'opérateur Orange afin que les 4 écoles soient reliées à la fibre optique. Cette opération a eu lieu en début d'année 2021.

Outre une économie d'abonnements sur l'ensemble des installations informatiques et téléphoniques, le débit internet a significativement été amélioré. En effet, des mesures effectuées, avant (en technologie cuivre ADSL) et après migration (technologie fibre optique) ont permis de constater un débit 50 fois supérieur !

INFORMATISATION DES ECOLES



Cette opération a pour but d'équiper chaque classe d'un socle numérique de base, c'est-à-dire un vidéo projecteur, un tableau blanc compatible et un ordinateur portable par classe.

A cela, s'ajoute la possibilité d'avoir une classe mobile avec une douzaine de micro-ordinateurs ou tablettes par école, le tout subventionné à 70 %.

Le nombre de dossiers déposés par les mairies étant très élevé, le ministère est toujours dans une phase d'étude et de sélection des dossiers.

Nous ne savons pas, à ce jour, quelle sera la date des résultats des délibérations.

Espérons que notre dossier sera retenu.

CLIMATISATION AU CENTRE DE LOISIRS ET AUX ECOLES

Conformément au programme de travaux promis lors de la campagne électorale en 2020, les travaux des locaux permettant le rafraîchissement dans les deux groupes scolaires et au Centre de Loisirs ont été menés depuis ce début d'année.

Malgré les contraintes techniques liées à la situation sanitaire, les opérations ont pu être réalisées en avance, permettant ainsi la fin des travaux un mois avant la fin du calendrier prévisionnel.

Merci aux intervenants locaux qui ont contribué à cette réalisation. Le montant de l'opération s'élève à 81 263 € HT.



QUALITE DE L'AIR

Le contrôle de la qualité de l'air est obligatoire depuis 2020 et représente une dépense de 10 000 € HT pour les 4 écoles et le Centre de Loisirs.

La réglementation implique des contrôles périodiques sur la qualité de l'air dans les écoles.

Ces tests, pratiqués par un bureau spécialisé, permettent de vérifier l'absence de polluants, ainsi que le renouvellement de l'air dans les locaux fermés.

Les résultats indiquent que les mesures sont conformes et que les peintures, utilisées pour toutes les rénovations des classes, contribuent à maintenir la qualité de ces environnements.

TOITURES

La commune investit chaque année dans l'entretien et la pérennité du patrimoine bâti de la commune. A titre d'exemple, le coût des réparations cumulées en couverture représente, cette année, 10 110,95 € TTC (mairie, église, bibliothèque, logement communal).

VOIRIE



Giratoire avenue du Cabaret



Réfection rue de Grandfond

Les travaux ci-dessous sont terminés depuis début avril 2021. D'autres tranches de travaux sont programmés dans le budget d'investissement, en cours d'arbitrage pour une réalisation à l'automne 2021.



 L'Europe s'engage
 LEADER 2014-2020
 avec le FEDER
 UNION EUROPÉENNE
 FOND EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
 L'Europe c'est ici
 L'Europe c'est maintenant.

POURQUOI ET COMMENT CONCEVOIR UN LOGEMENT ÉCONOME EN ÉNERGIE ?

Organisée par Bourges Plus



énergie'nov
La rénovation énergétique simplifiée
dans la Communauté d'agglomération Bourges Plus

FORMATION GRATUITE
Ouverte à tous

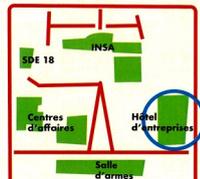
VENDREDIS 2 ET 9 JUILLET 2021
APRÈS-MIDI
13H-17H30

Habitat de demain x Retour sur investissement x Respect de l'environnement
Économie des charges et d'énergie x Confort et performance x Certifications



PROGRAMME PROPOSÉ ET DÉVELOPPÉ PAR LA PLATEFORME ÉNERGIE'NOV DE BOURGES PLUS, AVEC LA PARTICIPATION DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU CHER (ALEC 18)

Des professionnels de la thermique du bâtiment vous sensibiliseront à la performance énergétique dans l'habitat. Ils vous présenteront les techniques mises en œuvre pour atteindre des niveaux de basse consommation, s'appuieront sur des cas pratiques et la visite d'exemples qui vous aideront à comprendre les enjeux du logement économe en énergie.



Lieu de la formation :
Plateau de formation bâti/énergie
Hôtel d'entreprises - lot N°5
8 rue Emile Hilaire Amagat
18000 Bourges

Renseignements et inscriptions :
Direction du Développement Territorial Bourges Plus
Véronique Bielecki : 02 46 08 10 83
xavier.daguin@agglo-bourgesplus.fr

*Formation de deux séances ne pouvant être suivies indépendamment

Recyclable ou non recyclable ?

Avec l'appli monservice déchets, je scanne et je fais le bon tri

BOURGES PLUS **SUEZ**

Avec l'appli monservice déchets

Je scanne les codes-barres de mes emballages, l'appli m'indique dans quel(s) bac(s) les jeter. À chaque scan, je peux suivre le classement Nutriscore de mon produit et l'économie d'émission de CO2 réalisée grâce à mon bon geste de tri.

+ Je profite d'autres fonctionnalités pratiques au quotidien

- Un déchet sans code-barres ?** Je renseigne mon type de déchet (verre, textile, ...), et visualise sur une carte tous les points d'apports à proximité.
- J'envoie une demande** pour remplacer mon bac ou pour tout signalement.

Pour utiliser l'appli gratuite

- Je télécharge monservice déchets depuis les stores ou en flashant ce QR code
- Je bénéficie gratuitement de tous les services disponibles.

Contact | monservicedechets@suez.com

monservice déchets

DISPONIBLE SUR Google Play | Télécharger dans l'App Store

Déchèteries

Sur l'agglomération, 7 déchèteries sont à votre disposition

Tous les déchets déposés en déchèterie sont valorisés à l'exception du «Tout Venant» qui est enfoui directement et des gravats. L'accès est réservé aux particuliers résidents de Bourges Plus. Les professionnels ne sont pas admis dans les déchèteries de l'Agglomération, ils doivent s'orienter vers des sites spécialisés. Un justificatif de domicile pourra être demandé par l'agent d'accueil avant dépose de déchets.

Les déchets acceptés dans toutes les déchèteries de l'agglomération.



Les déchets acceptés seulement dans certaines déchèteries :



Déchèterie	Adresse	APPAREILS ÉLECTRIQUES	DÉCHETS DIFFUSIFS SPÉCIFIQUES (DDS)	MOBILIER	AMIANTE / CIMENT	RÉUTILISATION / RÉEMPLOI
Saint Just	Les Rios	✓				
Trouy	Avenue des Anciens Combattants					
La Chapelle Saint Ursin	10, avenue Louis Billant					
Saint Douillard	Rocade, Porte de Berry-Bouy	✓	✓	✓		✓
Bourges Quatre Vents	Route des 4 Vents	✓	✓	✓	✓	
Bourges Danjons	Allée François Arago	✓	✓	✓	✓	✓
Mehun-sur-Yèvre	14, rue du Paradis	✓	✓	✓		

L'amiante lié est un déchet soumis à des conditions de dépôt particulières. L'utilisateur doit au préalable le mettre dans un emballage hermétique et doit en assurer seul le dépôt dans les bennes.

⊘ Déchets interdits : ordures ménagères, extincteur, fusée de détresse, bouteille de gaz, objet explosif, déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

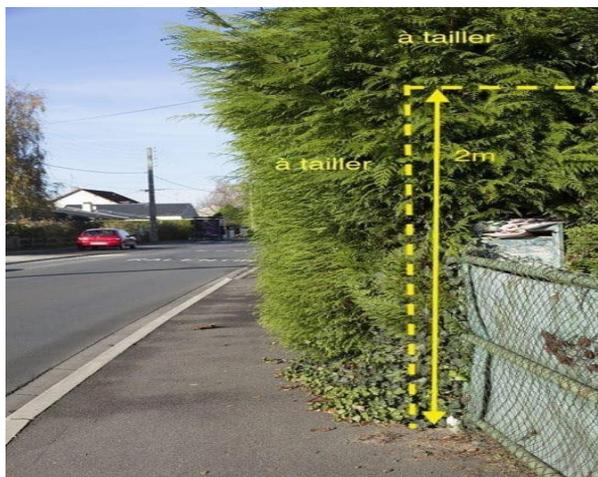
RAMASSAGE DE ORDURES MENAGERES

RAPPEL Pour la collecte du vendredi après-midi, les bacs doivent être impérativement sortis avant 13h

TAILLE DES HAIES ET BUISSONS

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité.

Afin d'éviter des accidents, la Ville de Trouy rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies.



DECHETS VERTS
 sous conditions et inscriptions en mairie
 Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves, les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire), les personnes handicapées. Les bénéficiaires doivent être inscrits en mairie.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) **mis en sacs de 125 litres maximum à déchets de jardin uniquement, sans dépasser 1m3 (sacs fournis par la Municipalité).**

Pour des raisons écologiques, de salubrité, et de maniabilité, ne sont pas autorisés les sacs poubelles et les sacs supérieurs à 125 litres.

Pour des raisons sanitaires, les sacs doivent être déposés la veille sur le trottoir.

DATES DE RAMASSAGE ANNEE 2021

Au NORD le 3^{ème} lundi
 Au BOURG le 3^{ème} jeudi

JUIN

Jeudi 17 au Bourg
 Lundi 21 au Nord

SEPTEMBRE

Jeudi 16 au Bourg
 Lundi 20 au Nord

NOVEMBRE

Lundi 15 au Nord
 Jeudi 18 Bourg

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

HORAIRES DES BRUITS

Arrêté municipal n°10/2012 du 19 janvier 2012

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de **8h à 19h les jours ouvrables.**

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d'y veiller.

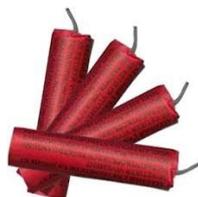
TROUBLES DE VOISINAGE

Comme tous les étés, nous passons du temps à l'extérieur et les bruits sont plus nombreux de jour comme de nuit :

- par un individu (cris, talons, chants, ...),
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- par un animal (aboiements, ...),
- par des jeux (piscine, ...).



Lorsque ces bruits sont commis entre 22h et 7h, on parle de **tapage nocturne.**



En journée, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fientes, ...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Pour le bien-être de tous, merci de limiter ces nuisances.

LA PAROLE AUX TRUCIDIENS



Mme Leduc, trucidienne, se propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix attractifs.

Vous pouvez la contacter au 06 03 41 23 80 pour une commande en septembre.

La mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

ESSAIS D'ABEILLES

Si vous découvrez des essaims d'abeilles (autres que ceux installés dans une cheminée car impossibles à récupérer), merci de contacter rapidement :

M. Roland Goguery au 06 64 03 00 40,

M. Alain Lacoffrette au 06 76 41 30 27,

apiculteurs amateurs à Trouy, adhérents du rucher - école de Bourges.

Il est inutile d'appeler s'il s'agit de nids de guêpes qui peuvent être neutralisés par chacun, à l'aide de bombes insecticides proposées dans les commerces. Par contre, il est formellement déconseillé de détruire soi-même les nids de frelons asiatiques en raison de leur dangerosité. Dans un tel cas, faire appel à des professionnels compétents (liste sur le site internet du SDIS).



VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La Ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m³ sur la base d'1m³ **au minimum** et sur inscription **jusqu'au 16 septembre 2021**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : mairie@ville-trouy.fr,
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 28 et jeudi 30 septembre** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public)**.

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02 48 64 78 19.

COUPON-REPOSE AU DOS

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d'incendies, si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l'article 84 concernant l'élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit, ainsi que leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.



LA SUIE DE L'ÉRABLE : TROUY ÉGALEMENT TOUCHÉE



Depuis l'été caniculaire de 2003, qui a stressé de nombreux arbres, le champignon CRYPTOSTOMA CORICALE, responsable de la maladie de la suie, dite cryptogénique (d'origine inconnue), se manifeste par une atteinte des érables qui fait tomber l'écorce.

L'arbre devient noir et cassant, comme brûlé.

Cette maladie ne se développe qu'après une période d'incubation qui peut durer quelques années, sans aucun signe extérieur visible. Sur la commune de Trouy, beaucoup d'arbres sont touchés dans le bois Saint-Joseph et dans le parc du château.

Les bûcherons doivent être équipés d'une combinaison, d'une charlotte, d'un masque, de gants et de lunettes, car lorsque les arbres sont coupés, ils libèrent des milliers de spores très volatiles, qui ne doivent pas être inhalées par l'homme.

L'inhalation de ces spores peut créer des lésions pulmonaires graves. La suie de l'érable est en effet l'une des rares maladies d'un végétal qui soit dangereuse pour l'homme.

INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

À retourner au plus tard le 16 septembre 2021 en Mairie

Nom Prénom.....

Adresse :

Tél. :

Quantité à prendre :

Date d'enlèvement de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Mardi 28 septembre ou jeudi 30 septembre 2021

(Rayez la date inutile)

Je joins mon chèque d'un montant de à l'ordre du Trésor Public.

GRAINES PIEDS DE MURS



Pour accompagner la démarche "zéro pesticide dans nos villes et villages" et limiter le désherbage le long des murs et bordures, la Municipalité a décidé de reconduire l'opération "sachets de graines pieds de murs" aux concitoyens qui souhaitent en installer le long de leur propriété bordant une voie publique.

Cet assortiment de 18 espèces florales très résistantes empêche le développement des "herbes folles" et contribue à l'embellissement des rues.

Les personnes intéressées sont invitées à venir chercher leur sachet en mairie **avant le 30 juin 2021**, les lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

JACHERES FLEURIES

Les sachets se présentent en petit conditionnement pour environ 20m².

C'est le choix idéal pour fleurir un jardin, car si les fleurs font le régal des insectes auxiliaires, les racines, elles, travaillent le sol ! Elles s'appellent souci, lavatère, thlaspi, eschscholtzia, belle-de-jour, coquelicot ou bleuet.

Les personnes intéressées sont invitées à venir chercher leur sachet en mairie **avant le 30 juin 2021**, les lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.



NOUVEAUX ARRIVANTS



La Municipalité offre tous les ans un arbre ou un arbuste aux nouveaux arrivants. Vous êtes concernés si :

- votre permis de construire a été achevé en 2020,
- vous avez acquis un bien sur la commune en 2020.

Un courrier vous sera adressé fin août, début septembre.

Si vous êtes concernés et ne recevez pas votre courrier, nous vous prions de nous en excuser et nous vous invitons à contacter Mme Valérie Georges au 02.48.64.78.13 ou par mail à valerie.georges@ville-trouy.fr qui vous le fera parvenir.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Un concours, placé sous le signe des fleurs, est organisé par la Municipalité.

Le concours a pour objectif de récompenser les actions menées par les truciens, qui participent à améliorer le cadre de vie de la commune.

Le concours est ouvert à tous les habitants, qui fleurissent leur résidence avec différentes variétés végétales, avec harmonie des couleurs, originalité et créativité (parterres et/ou façade fleurie, jardinières sur les murets, les balcons et les rebords de fenêtres, etc.). Il est gratuit, mais son inscription est obligatoire.

Un jury sera composé d'élus de la commune et de personnes extérieures, élues dans d'autres communes. Il visitera les maisons participantes au concours, en juillet 2021. Un classement sera établi et une remise des prix sera organisée.

CATEGORIES :

- ♣ Maison avec jardin très fleuri visible de la voie publique
- ♣ Maison avec jardin fleuri dans un décor paysager visible de la voie publique (arbres, arbustes et gazon)
- ♣ Maison avec décor floral installé au sol sur la voie publique
- ♣ Maison sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs fleuris visibles de la voie publique (façade ou pignon)
- ♣ Maison sans jardin avec terrasse ou jardinet fleuri visible de la voie publique
- ♣ Commerce avec ou sans jardin
- ♣ Gîte de France (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape)
- ♣ Ancienne ferme

Bulletin d'inscription au dos

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS

Ce concours permet de récompenser des jardins potagers remarquables au niveau de la diversité des légumes et des fruits cultivés, des bonnes pratiques du jardinage et de l'esthétique du jardin.

Il est ouvert à tous les jardiniers habitant Trouy, propriétaires ou locataires, mais dont le jardin est situé sur la commune.

Il est également ouvert aux habitants qui exploitent un (des) jardin(s) partagé(s).

Les critères de sélection porteront sur les aspects suivants :

- l'aspect visuel général,
- la diversité des légumes et des fruits cultivés,
- la présence de légumes anciens patrimoniaux,
- l'esthétique : dans ce domaine seront prises en compte la disposition du jardin potager dans le site, l'originalité du tracé, les cultures associées (arbres fruitiers), l'association fleurs - légumes,
- les critères environnementaux s'intégrant dans le principe de développement durable : utilisation du paillage, récupération de l'eau de pluie, compostage, méthodes de traitement.

Bulletin d'inscription au dos

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS
DES MAISONS FLEURIES COMMUNAL 2021**

Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mel :

À retourner en mairie, service communication/festivités ou
valerie.georges@ville-trouy.fr (un accusé réception vous sera envoyé).

avant le 18 juin 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

au Concours des Jardins Potagers

Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

NOM : **PRENOM :**.....

Adresse :

.....

Téléphone

Mel :

À retourner en mairie, service communication/festivités ou
valerie.georges@ville-trouy.fr (un accusé réception vous sera envoyé).

avant le 18 juin 2021

ATELIERS SENIORS OUVERTS À TOUS

ATTENTION : en raison de la crise sanitaire, ce programme est susceptible d'être changé ou supprimé. Merci de noter que ces activités auront lieu en respectant les gestes barrières et avec le port du masque.

Marche ou balade : (avec ou sans bâtons)

Chemin des Coudres le 14 juin, rendez-vous à 14h30 début chemin des Coudres vers le hameau du Carré d'As (route de Châteauneuf)

Le 28 juin, rendez-vous au Nord à la Trouée Verte (vers l'IEM) à 14h30 balade ou pétanque selon les envies.

Les ateliers tricot pour les couvertures :

430 couvertures données au Secours Populaire et 220 écharpes tricotées individuellement, avec l'espoir de pouvoir se retrouver en septembre. Si la situation sanitaire s'améliore, nous reprendrons un lundi sur deux, jeux et tricot au Centre de Loisirs à partir du 13 septembre à 14h30.

Via l'association Pêle-Mêle, une dizaine de couturières truciennes font des sacs en tissu recyclé, genre "sac à pain", qui seront vendus au profit du C.C.A.S.

Pour le moment quelques-uns sont à disposition à la bibliothèque au prix de 2 €, pour une bonne action !

En attendant les manifestations locales, pour le moment, ces sacs seront mis en vente dans les deux vide-greniers du 6 et 13 juin.

Une quinzaine de ces sacs ont été offerts aux personnes de la banque alimentaire à l'occasion de la fête des mères.

Nous espérons pouvoir reprogrammer les ateliers diététique et yoga à la rentrée, si les conditions sanitaires le permettent. Les personnes déjà inscrites seront contactées.

Renseignements au 02 48 64 78 78

**Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook en tapant
« les seniors à Trouy »**



COLLECTE DES TEXTILES



Sur proposition de Bourges Plus, la commune a validé la mise en place d'une benne de collecte de vêtements à Trouy Nord.

Elle devrait être installée à côté de la benne à verre, en face les écoles du Nord, au niveau du merlon de terre.

Le ramassage sera hebdomadaire et l'Entraide Berruyère assurera l'enlèvement des déchets textiles.

Les délais de mise en place sont en attente et dès qu'ils seront connus, une communication sera effectuée.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ?

Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins.

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers, indépendamment des vacances scolaires.

L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches, restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'Opération Tranquillité Vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) au commissariat ou à la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

NOS TRUCIDIENS ONT DU TALENT !

Vous exercez une activité professionnelle sur la commune de Trouy en étant commerçant, artisan, auto-entrepreneur, ...

A travers nos divers moyens de communication (réseaux sociaux, site internet), la Municipalité souhaite mettre en avant ses « forces vives » présentes sur son territoire.

Deux entreprises ont déjà bénéficié d'une publication sur les réseaux sociaux de la ville de Trouy, ce qui leur a permis de mettre en avant leurs activités locales.

C'est pourquoi, au vu des nombreux retours positifs, la Municipalité souhaite continuer l'opération « NOS TRUCIDIENS ONT DU TALENT ! ».

Si vous souhaitez, vous aussi, faire connaître votre activité, nous vous invitons à contacter la mairie :

⇒ par mail : valerie.georges@ville-trouy.fr ou stephane.dufloux@ville-trouy.fr

⇒ par téléphone : 02-48-64-78-13

FRANCE SERVICES : LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire français.

Quels sont les services disponibles ?

Comment trouver un espace France Services près de chez vous ?

Les maisons France Services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France Services » se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les maisons France Services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, ... Les espaces «France Services» permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque « France Services », il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** : la Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Poste, Pôle Emploi, la caisse nationale des allocations familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

Les maisons France Services : pour quelles démarches ?

Les guichets des maisons France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités ci-dessus :

⇒ une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, ...) ;

⇒ un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, ...) ;

⇒ une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne, ...) ;

⇒ des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Un pôle de ce dispositif a été mis en place à Châteauneuf-sur-Cher.

1 place Jean Thévenot

Nathalie BRINIOLI, animatrice France-Services

02.48.61.58.35

chateauneuf-sur-cher@france-services.gouv.fr





ATELIER DES COULEURS DE TROUY

Comme toutes les associations, l'atelier des couleurs n'a pas fonctionné depuis fin octobre dernier.

Mais, malgré le manque d'émulation collective, les pinceaux des « artistes » ne sont pas restés confinés. Les nouveaux moyens de communication ont permis d'échanger sur les tableaux en cours.

Cependant tous attendent avec impatience de se retrouver, les mercredis soir, au plus vite pour le plaisir de partager leur passion, se conseiller et se corriger mutuellement.

Enfin, l'atelier expose actuellement au Bar-Tabac-Journaux « Feiliane » de Trouy.

Quelques tableaux réalisés pendant ce dernier confinement.



Atelier libre le mercredi de 18h à 20h30
(1er étage de la bibliothèque) –
Tél : 0627707044 / 0688306906

DIMANCHE 6 JUIN 2021

Grand Déballage Trouy-Nord

Parc des Petits Lutins - de 8h à 18h
(selon couvre feu en vigueur au moment de la manifestation)

3€ le mètre / 2€ adhérents
informations par email ecoletrounord@gmail.com
ou par téléphone 06 47 91 98 91 / 07 61 12 17 59

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



CENTRE DE TROUY BOURG

22^{ème} VIDE GRENIERS – BROCANTE
DIMANCHE 13 JUIN 2021

Organisé par le **Groupe de Parents d'Elèves**

Buvette - Barbecue- Jeux pour enfants

2 € le mètre linéaire

Supplément de 15 € pour les professionnels utilisant l'électricité

Café et apéritif offerts aux exposants

Respect des gestes barrières- 2 mètres entre chaque stand
gel hydro-alcoolique obligatoire à fournir par chaque exposant

Inscription obligatoire

1/ par coupon réponse ci-joint à remplir et déposer dans la boîte aux lettres GPE située aux écoles du bourg-place Jean moulin 18570 TROUY

2/ par mail ou sms avec les informations suivantes : nom, prénom, particulier ou professionnel, adresse, téléphone, numéro de carte nationale d'identité et nombre de mètres souhaités.

Pour toutes informations complémentaires :

gpetrouybourg@outlook.fr

06.37.10.03.35

Nom, prénom :

Particulier

Professionnel

Adresse

Mail :

Tel :

N° carte d'identité :

Nombre de mètres souhaités :

L'AGVLD

Au Centre Culturel de Trouy Nord et à la salle multisports du Bourg, vous trouverez, dès mi-septembre, des séances de gym détente, équilibre, mémoire, adaptées à vos besoins.

Jours et horaires à définir ultérieurement en fonction des mesures sanitaires.

Pour tout renseignement, contactez Mme FROT, fin août, au 06 78 20 43 87 ou 06 77 19 76 10.





Yoga et relaxation
méditation
soins énergétiques
thérapie libératrice



Siège de l'association
Salle Mukti - Les Rogères - 18170 Rezay

Agnès - 06 12 92 33 22
Luc - 06 30 54 85 51

rezaynergie@gmail.com
www.rezaynergie.fr



NATURE TRADITION
TRUCYDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCYDIENNE

Dimanche 4 JUILLET 2021
TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)

VIDE GRENIER /BROCANTE

RESERVATION ET PAIEMENT A L'AVANCE

Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire

Avec un minimum de 5 mètres

(Par voiture entrante et 2 m pour 1 remorque)

Tout véhicule entrant ne ressort plus (plan Vigipirate)

Accueil et installation à partir de 6 heures

(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)

(Avec sandwichs saucisses, merguez.... crêpes)

(Suivant les conditions sanitaires en vigueur)

Renseignements et réservations auprès de :

Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48

Adresse mail : naturetradition@outlook.fr

ipns

KRAV MAGA
SELF-DEFENSE

« APPRENEZ À VOUS DÉFENDRE,
DÉVELOPPEZ VOTRE CONFIANCE
EN VOUS ET VOTRE MENTAL »

À PARTIR DE 15 ANS

SALLE OMNISPORTS
AVENUE DU CABARET
18570 TROUY

RENSEIGNEMENTS



07 66 13 13 20

WWW.KMG18.FR

f KRAV MAGA GLOBAL18



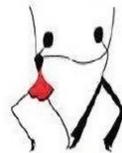
CÉDRIC

INSTRUCTEUR KMG - G2



Trucydanse

(association loi 1901—TROUY)



Danse de Salon
Rock

Renseignements: 0611302836 ou 0609622977

La crise sanitaire ne nous permet pas d'exercer notre activité.

En espérant pouvoir reprendre nos activités

en septembre 2021,

prenez soin de vous.

A bientôt

trucydanse@sfr.fr

LA JOURNEE DU MAIRE

Si la vie publique vous intéresse, cette journée est pour vous ! La commune propose une journée avec le Maire.

Un trucidien ou une trucidienne l'accompagnera, une grande partie de la journée, dans ses rendez-vous, ses réunions et ses visites sur le terrain.

Cette journée citoyenne permettra de découvrir les multiples tâches des services et des élus.

Les dates programmées sont :

⇒ vendredi 10 septembre 13h30 à 19h30

⇒ mardi 12 octobre 13h30 à 19h30

⇒ lundi 15 novembre 13h30 à 19h30

⇒ mercredi 15 décembre 13h30 à 19h30

Attention, la journée peut être longue et rythmée.



Inscrivez-vous en mairie par e-mail : mairie@ville-trouy.fr ou par courrier en mentionnant vos coordonnées et votre choix de créneau.

CHÂTEAU ROZÉ

28 août, feu d'artifice à proximité du château rozé (site de la prairie).

18 septembre, cinéma de plein air à 20h30 au Château Rozé avec le film "30 jours max"

19 septembre, Journée du patrimoine, visite du château et chasse aux trésors

AUTRES LIEUX

COMMÉMORATIONS AU MONUMENT AUX MORTS

Mardi 8 juin, 18h30, journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine.

Vendredi 18 juin, 18h30, l'appel du 18 juin.

Dimanche 18 juillet, 11h30, journée nationale aux victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux justes de France.



TERRAINS DE TENNIS

Un grand nombre de truciens peuvent bénéficier des structures de la commune.



Les terrains de tennis sont ouverts à la population les mercredis et les dimanches de 8h00 à 20h00.

Il est bien entendu que les terrains sont faits pour faire du tennis et non du foot ou du cross.

Aucun engin n'est autorisé dans l'enceinte (vélo, scooter, ...).

Si, toutefois, nous constatons des dégradations ou le non-respect des lieux et du matériel, nous fermerons ce service.

Nous comptons sur le sens civique de nos jeunes.

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr
Site : villedetrouy.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/villedetrouy/>

Horaires d'ouverture
sur rendez-vous jusqu'au 31 août 2021

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et fermé
Vendredi 9h à 17h

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h
Fermée juillet et août

Centre de loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58
Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
sur rendez-vous jusqu'au 31 août 2021

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et 13h30 à 18h30

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

Fermeture du 2 au 6 août,
contacter la mairie pendant cette période.

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.78
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil

Reprise en septembre
Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

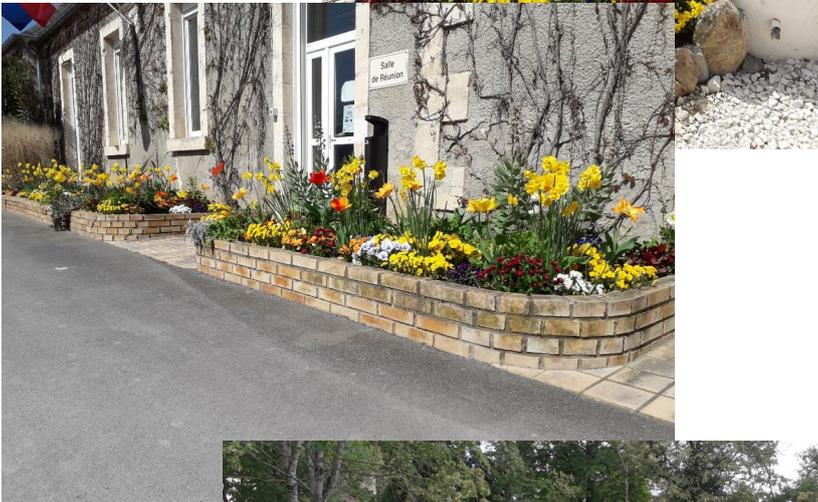
Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
06 10 95 85 69 7 jours/7
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 9h à 11h et 14h à 17h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Horaires d'ouverture
Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h



BOSQUET EJMT



VIVACES